

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUDUN**  
\*\*\*

**SEANCE DU 15 NOVEMBRE 2023**

Date de la convocation  
9.11.2023

Nombre de conseillers  
En exercice 29  
Présents 23  
Votants 26

L'an deux mille vingt trois  
le quinze novembre,  
à 20 H, le Conseil Municipal de LOUDUN,  
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans  
le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Joël DAZAS,  
Maire de Loudun.

Secrétaire de séance : Mme Sandra PROD'HOMME

ETAIENT PRESENTS :

M. DAZAS, Maire ; Mme MOUSSEAU, M. ROUX, M. JAGER, Mme VAUCELLE, M. DUCROT, Mme BONNET,  
M. RIGAUT, M. JALLAIS, M. DUPUIS, M. DOUX, Mme ENON, Mme MAUBERGER, M. VIVIER (Maire délégué de Rossay),  
M. OLIVIER, Mme FERRE, Mme PELLETIER, Mme LAMBERT, Mme PROD'HOMME, M. VION, Mme TRAVOUILLON,  
Mme PINEAU, M. PRUD'HOMME, Conseillers municipaux.

ABSENTS et EXCUSÉS :

Mme LEGEARD, M. AUCHER, Mme BAUDU-HASCOET, Mme LIEBOT, M. GANDIER, M. BONNET

Pouvoir de Mme Nathalie LEGEARD à Mme Laurence MOUSSEAU

Pouvoir de M. Francis AUCHER à M. Jean-Louis DOUX

Pouvoir de M. Romain BONNET à Mme Marie-Pierre PINEAU

**OBJET DE LA DELIBERATION :**

**Convention de mise à disposition de salles de l'espace jeunes avec la Maison des  
Adolescents et des Jeunes adultes de la Vienne**

Monsieur le Maire donne lecture du rapport suivant :

Dans le but de recevoir en toute intimité des jeunes ou des familles ayant besoin  
d'un accompagnement, il est mis à disposition de la Maison des Adolescents et des  
Jeunes Adultes de la Vienne deux salles situées à l'espace jeunes (salle de réunion et  
salle vidéo). Les accueils se déroulent les 20/09, 5/10, 18/10, 16/11, 29/11 et 14/12.

Il est proposé de mettre à disposition ces deux salles de l'espace jeunes à titre  
gracieux.

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur  
cette proposition et autorise le maire ou son représentant à signer la convention à  
intervenir.

La secrétaire de séance,  
Sandra PROD'HOMME



Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Joël DAZAS



*Accusé de réception de la Sous-Préfecture*

Acte rendu exécutoire après transmission  
en Sous-Préfecture le : ..... - 4 DEC. 2023

Publié le : ..... - 4 DEC. 2023

Notifié le : .....